

Les perspectives françaises pour la cohérence transfrontalière des continuités écologiques

**Ministère de l'Écologie, du
Développement Durable et de l'Énergie**

Direction de l'eau et de la biodiversité

Septembre 2015



Direction de
l'eau et de la biodiversité

Intitulé de la réunion

1

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Contenu du décret relatif à la TVB – définitions

- **La Trame verte et bleue = outil d'aménagement durable du territoire**

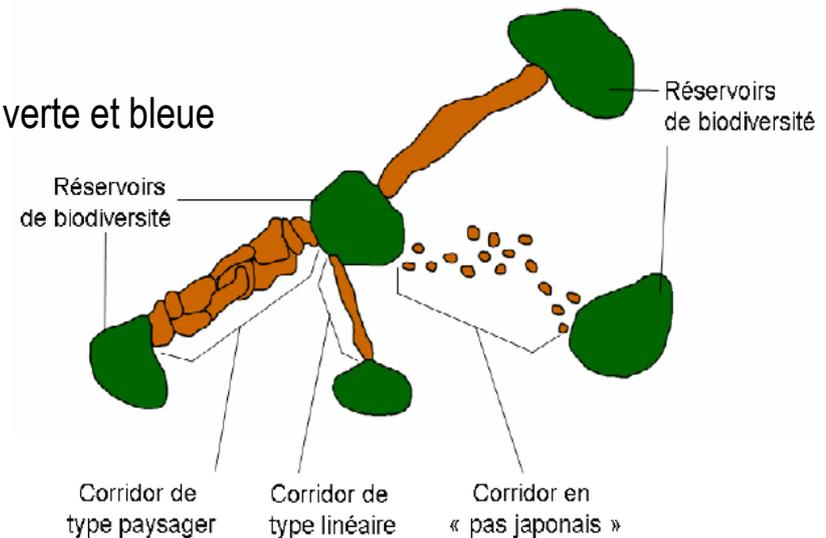
« La trame verte et bleue, réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées au travers de démarches de planification ou de projet à chaque échelle territoriale pertinente, est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus, en prenant en compte les activités humaines. »

- **La Trame verte et bleue = un caractère « unique » renforcé entre vert et bleu**

« Les continuités écologiques constitutives de la trame verte et bleue

comprennent deux types d'éléments :

- des réservoirs de biodiversité ;
- des corridors écologiques. »

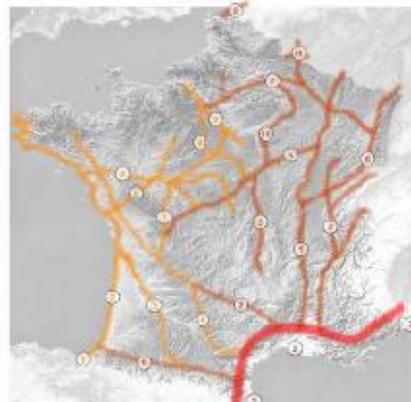


=> Cours d'eau : à la fois réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

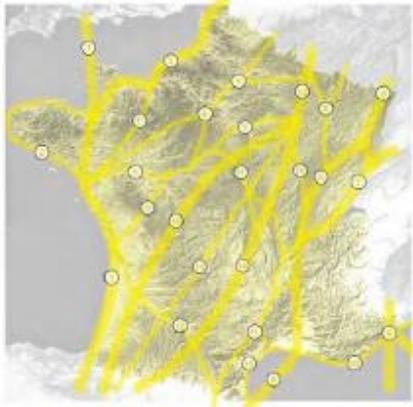
Un critère national pour guider l'action régionale



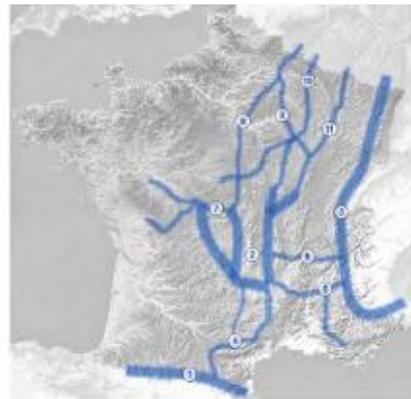
Milieux boisés



Milieux ouverts chauds



Migration de l'avifaune



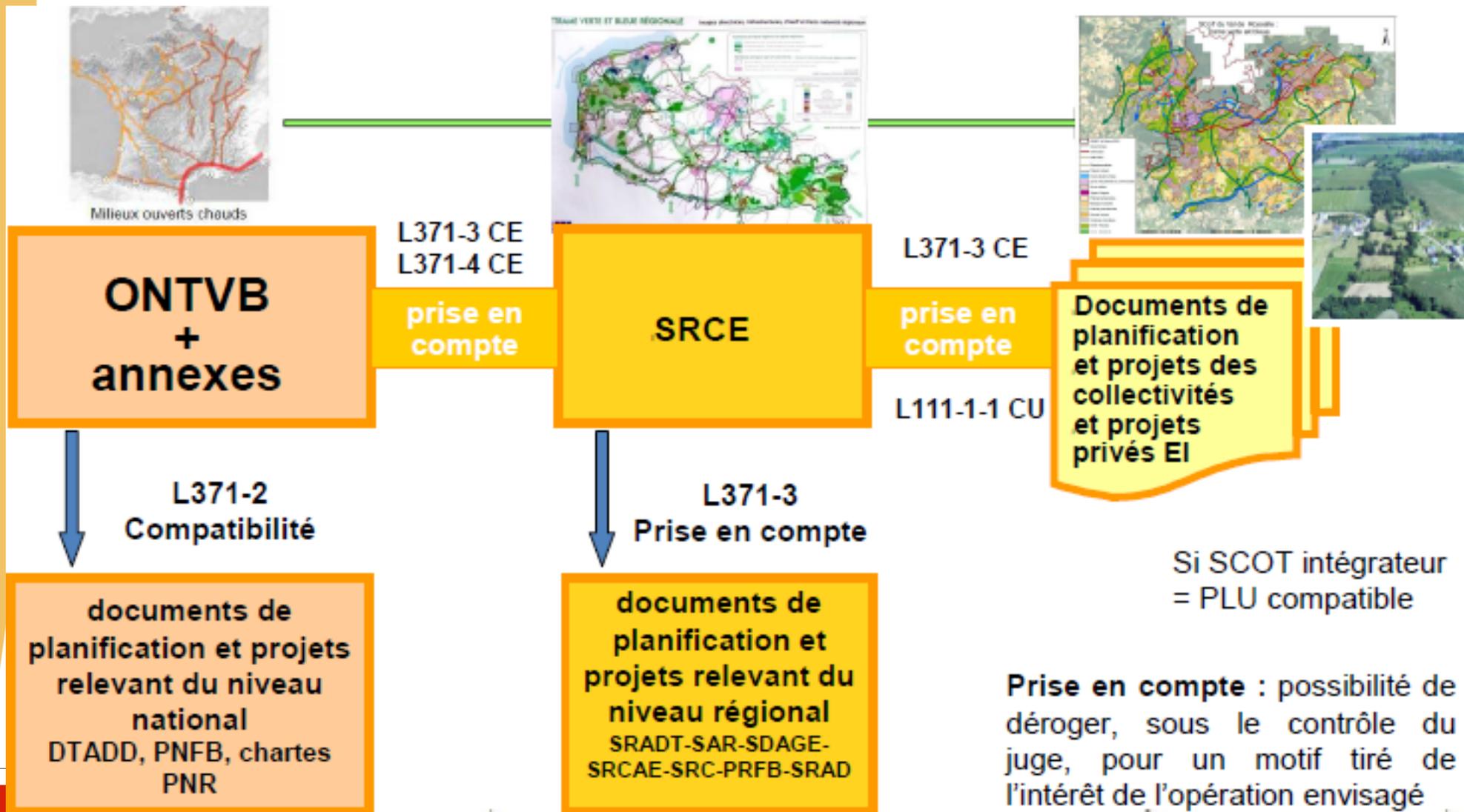
Milieux ouverts froids

5 critères "Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques" à respecter :

- Critère sur les **zonages et inventaires**
- Critère pour les **milieux aquatiques et humides**
- Critère sur les **espèces**
- Critère sur les **habitats**
- Critère pour la cohérence **inter régionale et transfrontalière**

→ *Cohérence au sein du périmètre régional*
→ *Responsabilité des régions vis à vis d'enjeux nationaux de continuités*

Structuration par échelle de la politique



Prise en compte : possibilité de déroger, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt de l'opération envisagée

Objectif majeur: la mise en oeuvre des plans d'action stratégique des SRCE



Elaboration du projet de SRCE en cours

Consultation sur le projet de SRCE en cours ou réalisée

Enquête publique sur le projet de SRCE en cours ou réalisée

SRCE adopté

Source : MEDDE/DEB/SDEN - MAJ 31/08/2015

Les SRCE en voie d'adoption finale sur l'ensemble du territoire

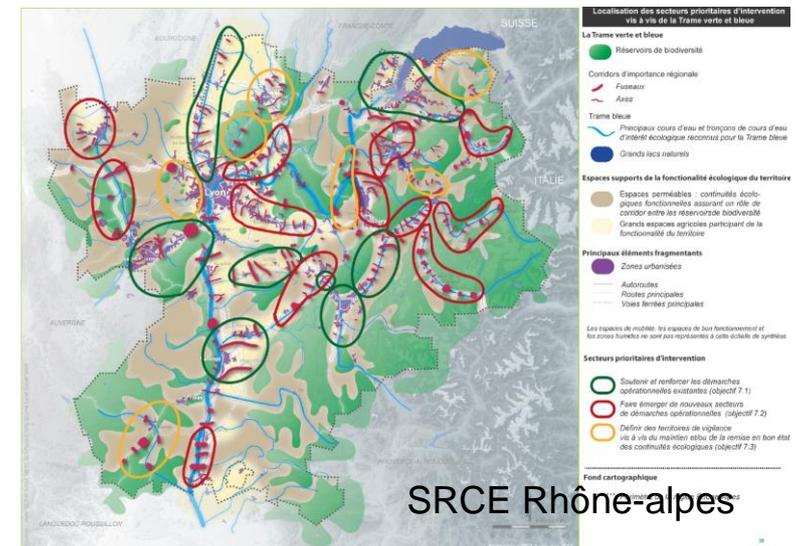
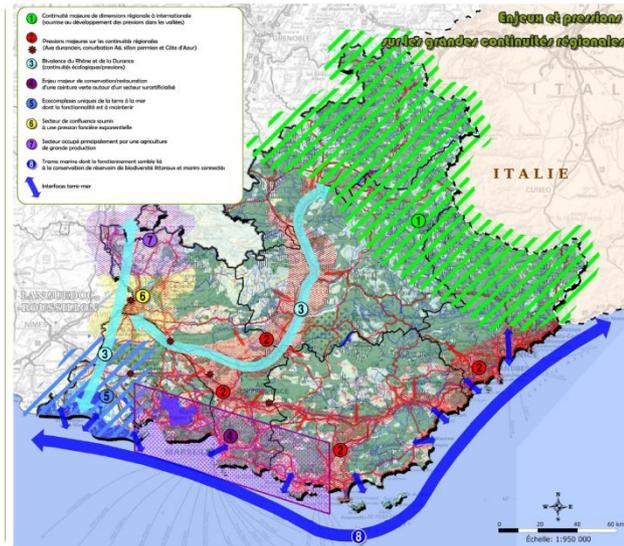
- Finalisation des SRCE (Franche-Comté)
- Passage à la deuxième phase de la politique

Les SRCE PACA et RA engagés depuis un an

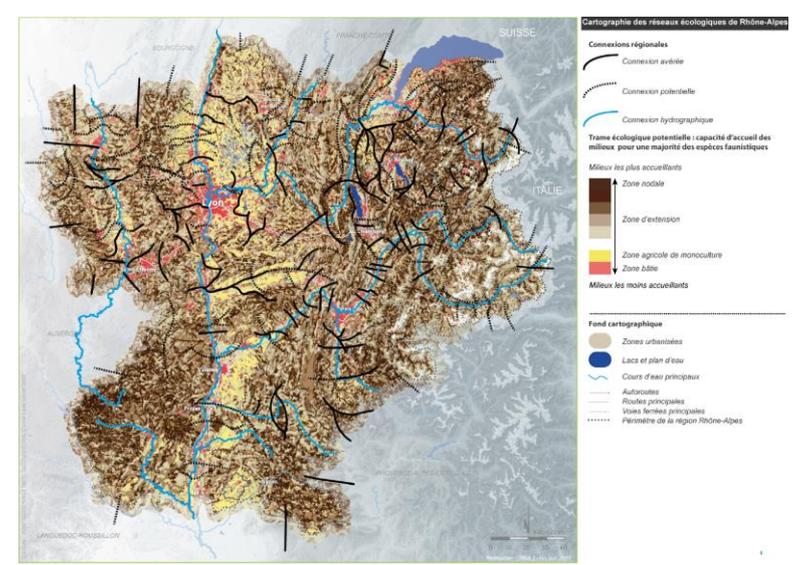
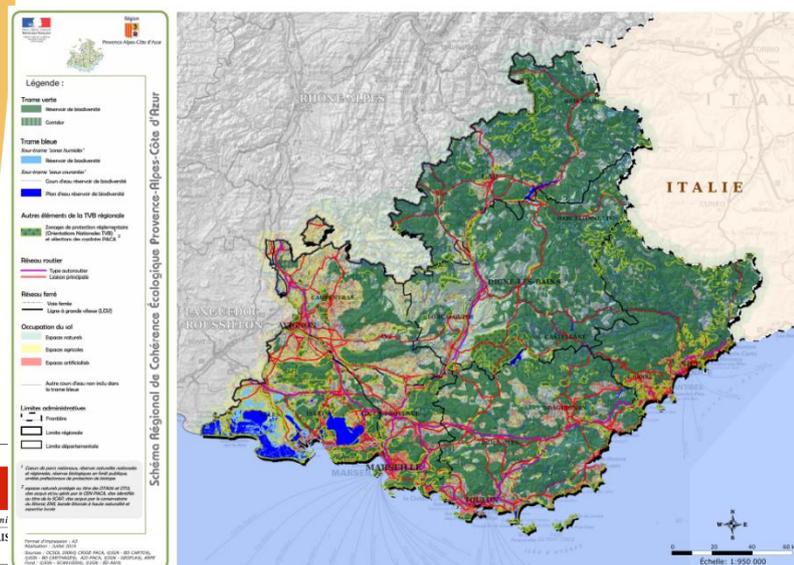
- La mise en œuvre engagée
- Des actions de mobilisations nombreuses
- Un investissement dans la plateforme du réseau écologique de la Convention alpine

Deux exemples de régions mobilisées sur ce critère de cohérence transfrontalière

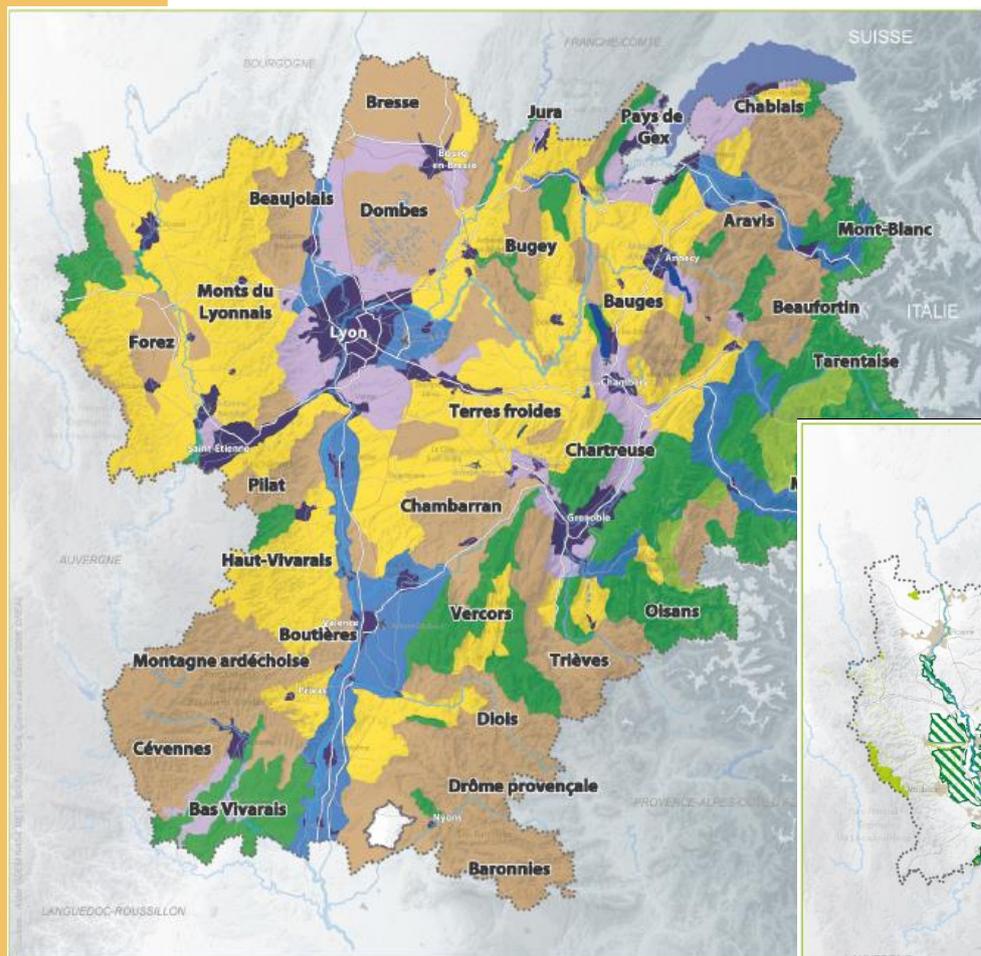
SRCE PACA

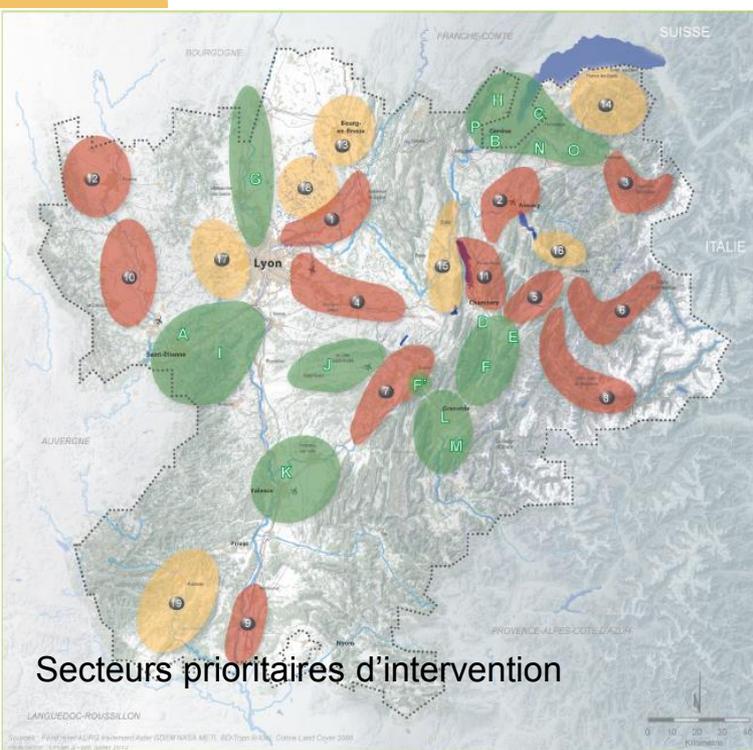


SRCE Rhône-alpes



L'exemple de la région Rhône-Alpes





Secteurs prioritaires d'intervention

Secteurs prioritaires d'intervention SRCE de Rhône-Alpes

En cohérence avec l'identification et la spatialisation des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques, des secteurs prioritaires d'intervention ont été identifiés et inscrits au plan d'actions du SRCE. Ces secteurs sont reconnus au regard du cumul d'enjeux qui leur est associé, étagement urbain et artificialisation des sols, impact des infrastructures sur la fragmentation de la TVB, impact sur la trame bleue, accompagnement des pratiques agricoles et forestières.

L'objectif est alors de renforcer ou de faire émerger des territoires de projets (démarches opérationnelles) selon 3 types de priorités :

Objectif 7.1. Soutenir et renforcer les démarches opérationnelles existantes

A - Saint-Etienne Métropole
 B - Champagne-Genevois
 C - Jean Lée
 D - Bauges-Charvaille
 E - Chastreuse - Bellefontaine
 F - Grésivaudan - F. Cluse de Vorayge
 G - Val de Gier
 H - Vesancy-Versix
 I - Grand Plat
 J - Basse-Maurienne
 K - Rivoire
 L - Grenoble Alpes Métropole
 M - Sud-Grenoblois

Objectif 7.2. Faire émerger de nouveaux secteurs de démarches opérationnelles

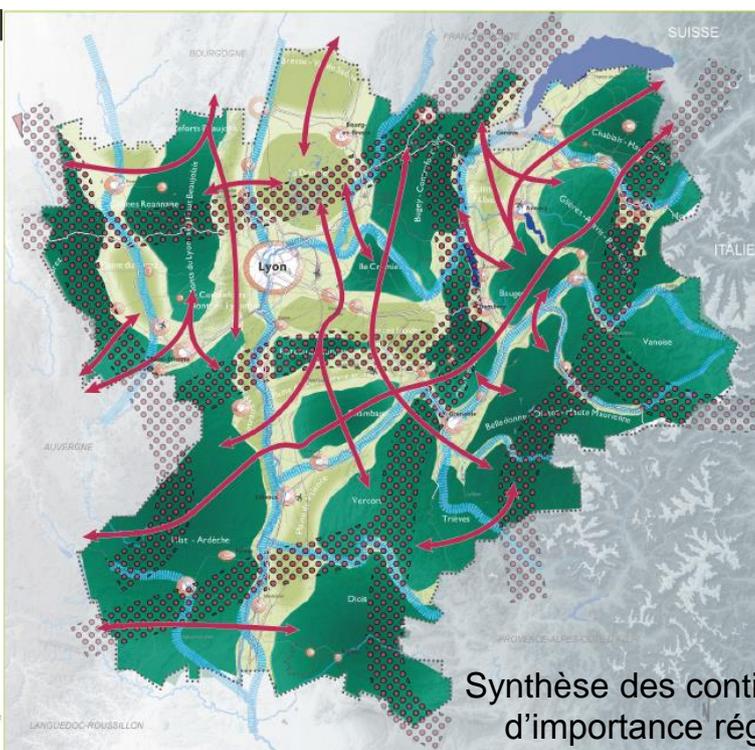
1 - Basses vallées de l'Ar et plaine du Rhône en amont de Lyon
 2 - Bassin Arpennin - Vallées du Fier et du Chéran - Collines de l'Abanaie
 3 - Vallée de l'Arne de Bonneville à Argentré
 4 - Vallée de la Bourne de la plaine de l'Est Lyonnais aux terres froides
 5 - Vallée de l'Isère d'Albertville à Montmelan
 6 - Vallée de la Tarentaise
 7 - Nivernais et haute vallée de l'Aire de Villepreux à Saint-Marcel
 8 - Vallée de la Maurienne jusqu'à Modane
 9 - Vallée du Rhône de Montlamar à Domeré-Montdragon
 10 - Vallée de la Loire Fontaine
 11 - Bassin du Lac du Dougeur entre Aix-les-Bains et Chambéry
 12 - Plaine et collines Rhodanaises, piémont des Monts de la Madalaine

Objectif 7.3. Définir des territoires de vigilance vis à vis du maintien et/ou de la remise en bon état des continuités écologiques

12 - Bresse-Flevremont-Combes
 14 - Chablais
 15 - Val de Chaulagny et Pays de Seyssel - Val de Yvernois/Rivoire
 16 - Bassin d'Ugine - Plaine et hautes terres de Faverges
 17 - Ouest Lyonnais / Monts du Lyonnais
 18 - La Dombes
 19 - Vallée de l'Arèche d'Aubenas à Vallon Pont-D'Arc

Fond cartographique

Zones urbanisées
 Lacs et plan d'eau
 Autoroutes
 Routes principales
 Voies ferrées principales
 Cours d'eau principaux
 Périmètre de la région Rhône-Alpes



Synthèse des continuités écologiques d'importance régionale et nationale

Synthèse des continuités écologiques d'importance régionale et nationale

Grandes continuités

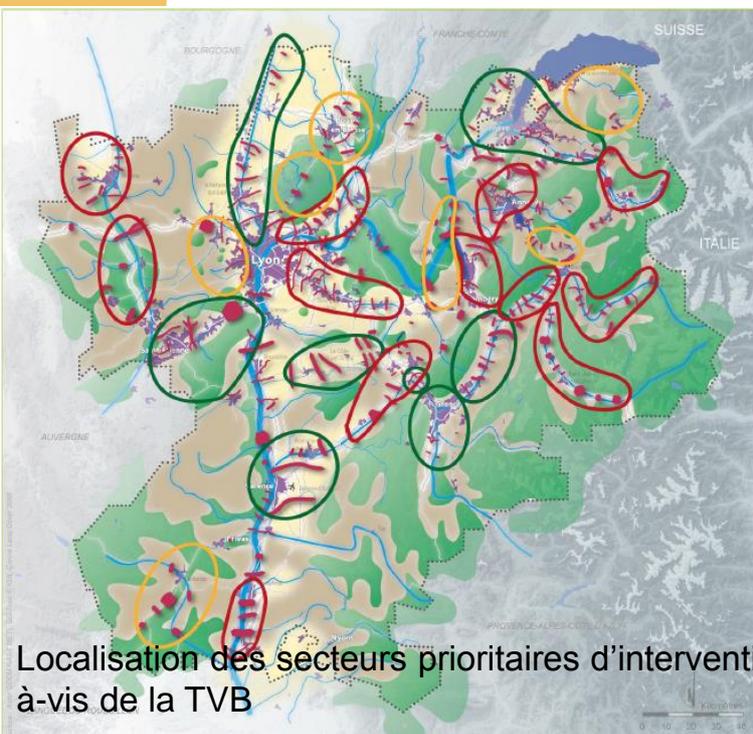
Continuités écologiques mentionnées dans les Orientations nationales
 Continuités terrestres d'intérêts régional et inter-régional
 Grandes vallées alliant continuités aquatiques et terrestres d'intérêts régional et inter-régional

Ensembles fonctionnels et perméables

Territoires peu fragmentés à dominante naturelle
 Territoires peu fragmentés à dominante agricole
 Principales agglomérations et villes

Fond cartographique

Zones urbanisées
 Lacs et plan d'eau
 Cours d'eau principaux
 Autoroutes
 Routes principales
 Voies ferrées principales
 Périmètre de la région Rhône-Alpes



Localisation des secteurs prioritaires d'intervention vis-à-vis de la TVB

Localisation des secteurs prioritaires d'intervention vis à vis de la Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue

Reservoirs de biodiversité
 Corridors d'importance régionale
 Fuseaux
 Axes
 Trame bleue
 Principaux cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnus pour la Trame bleue
 Grands lacs naturels

Espaces supports de la fonctionnalité écologique du territoire

Espaces perméables : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité
 Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité du territoire

Principaux éléments fragmentants

Zones urbanisées
 Autoroutes
 Routes principales
 Voies ferrées principales

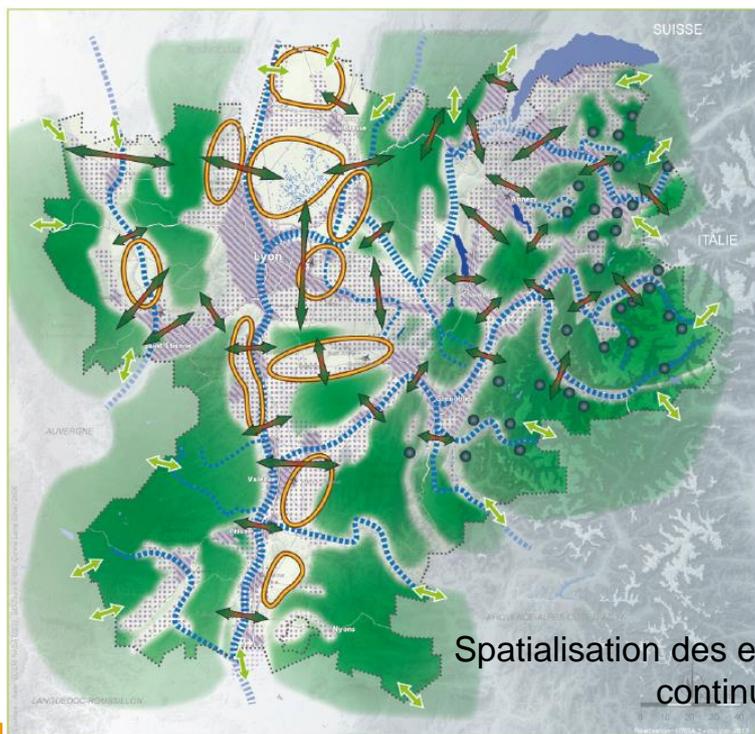
Les espaces de mobilité, les espaces de bon fonctionnement et les zones humides ne sont pas représentés à cette échelle de synthèse

Secteurs prioritaires d'intervention

Soutenir et renforcer les démarches opérationnelles existantes (objectif 7.1)
 Faire émerger de nouveaux secteurs de démarches opérationnelles (objectif 7.2)
 Définir des territoires de vigilance vis à vis du maintien et/ou de la remise en bon état des continuités écologiques (objectif 7.3)

Fond cartographique

Périmètre de la région Rhône-Alpes



Spatialisation des enjeux relatifs aux continuités écologiques

Spatialisation des enjeux relatifs aux continuités écologiques

Enjeux de maintien et/ou de restauration des composantes de la Trame verte et bleue

Enjeux relevant du maintien et/ou de la restauration de la continuité tant longitudinale que latérale des cours d'eau
 Enjeux de maintien et/ou de restauration des liaisons entre grands ensembles naturels et agricoles
 Enjeux de maintien des continuités écologiques inter-régionales et transfrontalières
 Enjeux de restauration des continuités écologiques en secteurs d'urbanisation dense présentant des dynamiques de conurbation
 Enjeux de maintien des continuités écologiques en secteurs d'urbanisation diffuse présentant des phénomènes d'étalement urbain et de mitage du territoire
 Enjeux de maintien et/ou de restauration d'une Trame verte et bleue fonctionnelle en secteurs à dominante agricole
 Enjeux de maintien de la fonctionnalité écologique en secteurs à dominante naturelle et agricole
 Enjeux de maintien et/ou de restauration des continuités écologiques d'altitude au sein des grands domaines skiables des Alpes

⚠ Avertissement : ces enjeux ne sont pas exclusifs les uns des autres : ils peuvent se superposer en un endroit du territoire.

Fond cartographique

Lacs et plan d'eau
 Autoroutes
 Routes principales
 Voies ferrées principales
 Périmètre de la région Rhône-Alpes

Une cohérence liée à des travaux structurants

Italie : Le Ministère de l'environnement italien, dans un courrier du 9 décembre 2013, propose de travailler la cohérence transfrontalière dans le cadre de la Convention alpine.

Existence d'un programme de définition et développement d'un réseau éco-logique national.

- 2002** : étude relative aux réseaux écologiques des vertébrés ;
- 2010** : rapport de synthèse sur l'analyse de ces réseaux et la cohérence des espaces protégés.

Suisse : Les premiers travaux menés en Rhône-Alpes (dans le cadre du RERA) sur les continuités écologiques prend sa source dans la méthodologie développée pour l'élaboration du Réseau Ecologique National (REN) Suisse.

Ces échanges déjà anciens ont trouvé des traductions opérationnelles, assurant la cohérence à la frontière franco-suisse, dont le projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois et les contrats de territoires « Corridors biologiques » qui l'accompagnent.

La Confédération suisse dans son avis du 20 décembre 2013 souligne d'ailleurs cette cohérence transfrontalière.

Un état précurseur

- 2004** : publication du rapport final du Réseau écologique national (REN) Suisse.
- Une prise en compte effective dans l'aménagement du territoire.

Objectif 6.6. Renforcer la prise en compte de la Trame verte et bleue dans la gouvernance propre aux espaces de montagne

La mise en cohérence des enjeux de la Trame verte et bleue dans les politiques et dispositifs mis en oeuvre pour les espaces de montagne renvoie, en grande partie, à l'ensemble des objectifs inscrits dans cette orientation : objectifs 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.7 et 6.8. Cela reflète le caractère transversal des enjeux liés aux milieux montagnards.

Il s'agit ici d'insister sur la nécessité d'inscrire les enjeux et les mesures liés à la Trame verte et bleue régionale dans les débats et les réflexions portés dans les instances de gouvernance propres à la montagne tant au niveau national qu'international 42:

- les comités de massif des Alpes, du Massif central et du Jura : échelons territoriaux de la mise en oeuvre de la politique de la montagne issue de la « loi montagne » de 1985 ;
- l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) ;
- l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) ;
- les politiques régionales propres à la montagne (démarche Montagne 2040) ;
- les politiques d'aménagement territoriales impulsées et coordonnées par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) ;
- la Convention alpine, traité international pour la promotion du développement durable dans les Alpes ;
- le Réseau Alpin des Espaces Protégés ALPARC (il rassemble toutes les catégories d'espaces protégés de grande taille dans le périmètre de la Convention alpine) ;**
- le réseau IPAMAC (Inter-PARcs du MAssif Central) ;
- ...

Des engagements à évaluer

Suivi et évaluation du SRCE

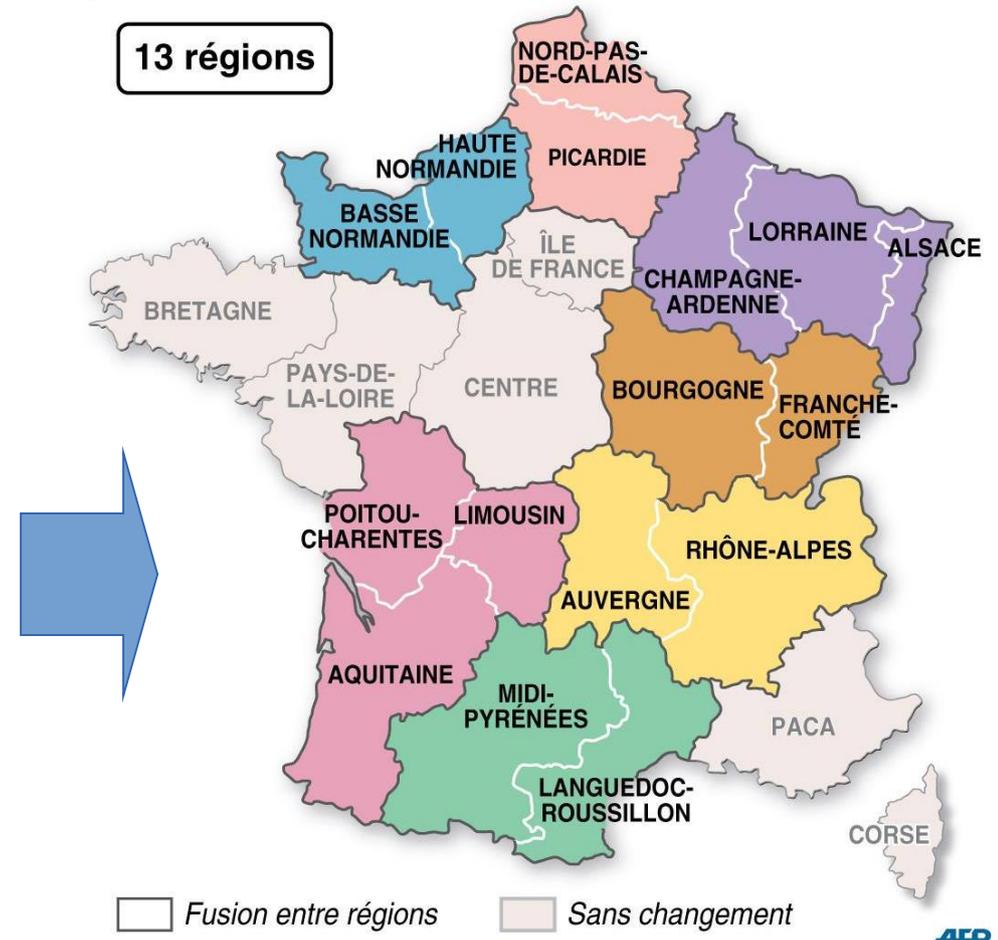
PARTIE II

Lien avec le dispositif national		Indicateurs retenus	Données mobilisables
Objectifs	Questions évaluatives	<i>Les codes renvoient au dispositif national et permettent de faire le lien entre les régions. L'absence code indique que l'indicateur est spécifique à la région Rhône-Alpes</i>	
Suivi de la fragmentation du territoire et son évolution			
I - Contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques régionales	<i>Les choix des éléments de la TVB et les objectifs définis dans le SRCE sont-ils pertinents par rapport aux objectifs régionaux ?</i>	- ESP2 : suivi de la répartition et de l'état des connaissances de certaines espèces (notamment espèces de cohérence TVB)	ESP2 : sur la base d'un choix des espèces de cohérence TVB à suivre, dispositif d'amélioration de la connaissance à construire ; appui sur le Pôle Faune régional
Contribution de la TVB régionale aux enjeux de cohérence nationale			
II – Contribuer aux enjeux de cohérence nationale de la TVB	<i>Quelle est la contribution du SRCE à la cohérence nationale de la TVB ?</i>	- INTER1 : part de réservoirs de biodiversité et de corridors également identifiés comme éléments de la TVB par les SRCE des régions limitrophes	INTER1 : croisement des couches SIG des éléments de TVB des régions concernées
		- INTER5 : part d'actions communes engagées sur des éléments de TVB interrégionaux	INTER5 : suivi et capitalisation des actions engagées pour le SRCE
		- ESP2 : suivi de la répartition de certaines espèces de cohérence partagées avec les régions limitrophes	ESP 2 : sur la base d'un choix de quelques espèces de cohérence TVB à définir en lien avec régions limitrophes, mobilisation du Pôle Faune régional
	<i>Les choix des éléments de TVB et les objectifs définis dans le SRCE sont-ils pertinents par rapport aux enjeux de cohérence nationale ?</i>	Analyse qualitative de la contribution des continuités du SRCE aux grandes continuités d'importance nationale des orientations nationales ⁴⁷	
Mise en œuvre du SRCE			
II – Contribuer aux enjeux de cohérence nationale de la TVB	<i>Le SRCE permet-il de contribuer à l'enjeu d'atteinte du bon état des masses d'eau (enjeu du SDAGE)</i>	- F2 : fragmentation des milieux aquatiques sur la base des obstacles à l'écoulement des cours d'eau : suivi des ouvrages prioritaires Grenelle et des ouvrages présents sur les tronçons classés en Liste 2 ⁴⁸	F2 : nécessaire articulation avec le dispositif de suivi des SDAGE Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne

Un contexte juridique en évolution pour de nouveaux rapports Etats-Régions

- **Une réforme territoriale issue de la loi « Notre »**
 - Les Régions nouveaux chef de filât biodiversité
 - Des débats pour des SRCE pilotés uniquement par les régions
 - De nouvelles organisations de la gouvernance de l'eau : GEMAPI
- **Le projet de loi de Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**
 - La stratégie nationale de la biodiversité relayée au niveau régional
 - Une agence française de la biodiversité
 - De nombreux outils pour la mise en œuvre de projets de préservation et restauration de la biodiversité

Enjeux de coordination et de programmation financière



- Elaboration du projet de SRCE en cours
- Consultation sur le projet de SRCE en cours ou réalisée
- Enquête publique sur le projet de SRCE en cours ou réalisée
- SRCE adopté

Source : MEDDE/DEB/SDEN - MAJ 31/08/2015

Enjeux de coordination et de programmation financière

Sur les FEDER orienté 6D

- 16 régions/22
- 5/5 des OM
- 4 POI/5
- Enjeux de continuité après la réforme territoriale des régions

Des opportunités issues de la période 2014-2020 de programmation des fonds européens

- La plupart des régions françaises mobilisent le FEDER pour la biodiversité
- La stratégie européenne pour la Green Infrastructure (appels d'offre en cours)
- Stratégie macrorégionale pour les Alpes (Coopération territoriale européenne - Interreg)

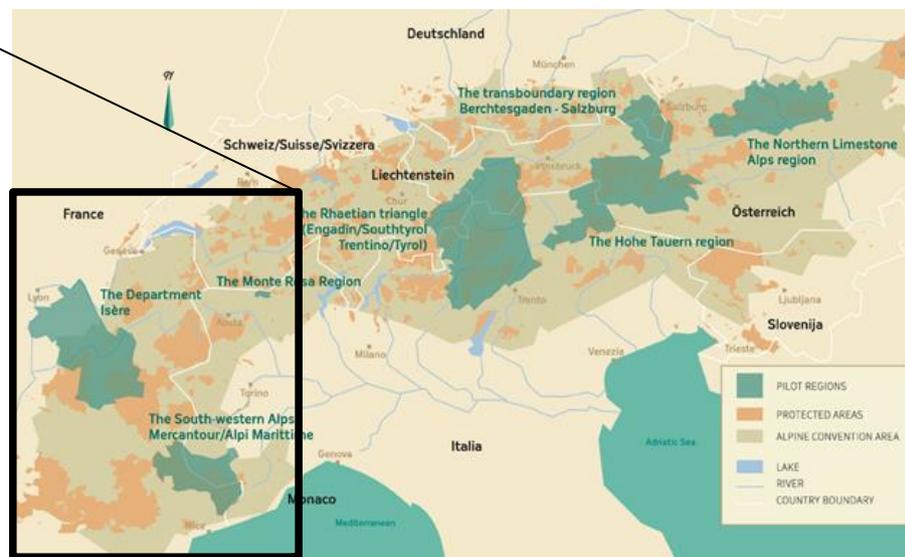
Les nouveaux partenariats sont nécessaires pour optimiser les fonds



La plateforme écologique comme vecteur pour la cohérence transfrontalière

La cohérence transfrontalière : un enjeu pour les Régions RA et PACA

- Développer les engagements des régions concernées – Quelle contribution des régions à la Convention alpine ?
- Favoriser une mobilisation des financements européens avec part transfrontalière
- Coordination des acteurs de la mise en oeuvre



Dépasser les espaces protégés pour travailler l'ensemble de l'espace de la convention alpine

- Engager un partenariat entre le centre de ressource TVB et la plateforme écologique de la convention alpine
- Mieux associer Alparc à une logique spatiale globale au-delà des espaces protégés – CNTVB du 7 octobre

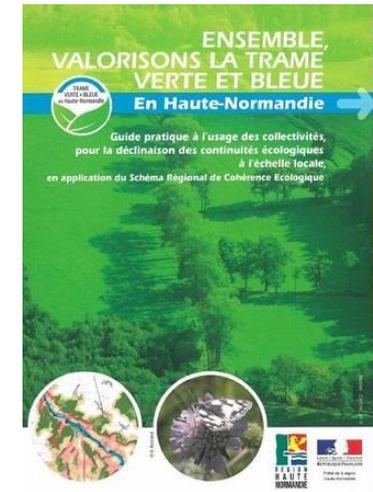


Centre de ressource Trame verte et bleue :

- Document Question-Réponses et guide par entrée thématique
[Travaux méthodologiques](#) (fiches TVB&PLUi à venir)

[Journées d'échanges - 2014](#) (urba)

- entrée [géographique](#) et [Avancement des SRCE](#)
- recension d'expériences – Fiches REX
- guides méthodologiques d'[inventaires](#) et de [mise en œuvre](#)



Mais aussi des travaux dans les [territoires](#) – [Haute-Normandie](#)

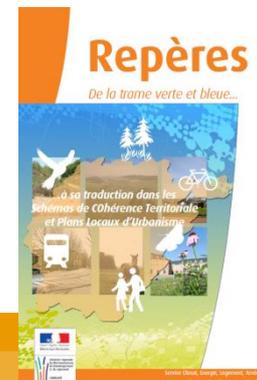
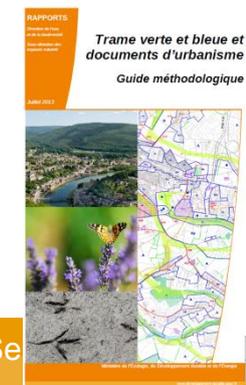
FNAU – [dossier spécial](#) 2013

APCA – [agriculture et biodiversité](#) Un réseau riche d'expériences

Plateforme ETD urbanisme-biodiversité - [planification](#) et [territoires ruraux](#)

Réseau rural français – [planification en territoire rural](#)

Mairie Conseil – expériences [collectivités](#)



Trame verte et bleue

Centre de ressources

le site des ressources pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue

- + Qui sommes nous ?
- + Présentation de la TVB
- + Vie de la TVB
- Retours d'expériences
- + Outils et méthodes
- + Documentation
- Formation

Carte dynamique des retours d'expériences TVB

Retrouvez sur cette page les expériences relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue sur les territoires.



Liste des retours d'expériences

Thème : Aménagement et documents d'urbanisme

- [KIT Trame verte et bleue du PNR Loire-Anjou-Touraine](#) PNR Loire-Anjou-Touraine
- [Trames Vertes et Bleues locales en Région Centre-Val de Loire](#) Les pays, agglomérations et PNR
- [Déclinaison des continuités écologiques identifiées dans la Charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France dans des documents d'urbanisme intercommunaux et communaux](#) PNR Oise-Pays de France
- [TVB dans les documents d'urbanisme - Étude test sur la Communauté de Communes du Val d'Ardois](#) DDT du Loiret, CETE Normandie-Centre
- [Intégration de la TVB dans le PLU d'Aiguefonde](#) PNR du Haut-Languedoc
- [Montpellier : d'un schéma des réseaux verts à la Trame verte et bleue](#) Ville de Montpellier
- [Gouvernance des Trames vertes et bleues urbaines - l'exemple de Perpignan](#) ville de Perpignan
- [Gouvernance des Trames vertes et bleues urbaines - l'exemple de Lyon](#) Grand Lyon, SEPAL, ville de Lyon
- [Gouvernance des Trames vertes et bleues urbaines - l'exemple de Rennes](#) Rennes Métropole, Communauté de commune du Val d'Île, ville de Rennes
- [Gouvernance des Trames vertes et bleues urbaines - l'exemple de Strasbourg](#) Communauté Urbaine de Strasbourg
- [Gouvernance des Trames vertes et bleues urbaines - l'exemple du Val Maubuée](#) Communauté d'agglomération du Val Maubuée



***Merci de votre
attention***

